

PRIME CHAUFFAGE PROPRE

— pour —
la qualité
de l'air

1000€*

**pour changer
votre vieux
chauffage**



**Remplacez votre ancien
chauffage fioul ou bois
par un appareil performant au bois,
solaire ou pompe à chaleur.**

* 2000€ sous conditions de ressources.

REGENERO

LE SERVICE PUBLIC POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS

**GENEVOIS
FRANÇAIS**
Pôle
métropolitain

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes


**Communauté
de Communes
du Pays
Bellegardien**
Un pari sur l'avenir

Agir sur la qualité de l'air pour la santé de tous

- Le chauffage des logements constitue la première source d'émissions de particules fines sur notre territoire. Ces rejets, nocifs pour la santé, sont majoritairement causés par les équipements de chauffage bois et fioul peu performants.
- Pour faire face à cette réalité, la Communauté de communes du Pays Bellegardien, le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'unissent au travers de dispositifs comme la **PRIME CHAUFFAGE PROPRE**.



**Vous souhaitez remplacer
votre ancien chauffage ?**

**LA PRIME
CHAUFFAGE PROPRE
FINANCE 1000€***

**pour l'installation d'un nouvel appareil
moins polluant, utilisant une source d'énergie
renouvelable : bois, solaire ou pompe à chaleur.**

* 2000€ sous conditions de ressources -
plafonds Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).



Un dispositif animé par

REGENERO

**service public gratuit
et indépendant**

- Votre conseiller REGENERO vous aide à affiner votre projet et vous renseigne sur les aides financières compatibles avec la **PRIME CHAUFFAGE PROPRE**.

Je suis éligible* si...

J'habite

- l'une des 12 communes de la Communauté de communes du Pays Bellegardien

Je suis

- propriétaire du logement

Il s'agit

- de ma **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans

Mon chauffage actuel est

- une **cheminée ouverte**
- un appareil de **chauffage au bois** (insert, poêle, cuisinière, chaudière) antérieur à 2002
- une **chaudière fioul**

Je souhaite le remplacer par

- un **système de chauffage au bois labellisé Flamme verte 7 étoiles** ou équivalent
- une **pompe à chaleur** (sauf air/air)
- un **système solaire combiné / dispositif solaire** pour le chauffage du logement
- un **système hybride photovoltaïque et thermique**



*Les conditions d'éligibilité précises sont détaillées dans le dossier de demande de subvention qui vous sera délivré lors du rendez-vous avec le conseiller REGENERO.

PRIME CHAUFFAGE PROPRE

— pour —
la qualité
de l'air

Comment
en bénéficier ?

Attendez le courrier d'attribution
de l'aide avant de commencer les travaux

Avant les travaux

- 1 **Je prends** rendez-vous avec un conseiller REGENERO
- 2 **Je contacte** des professionnels RGE* (devis)
*Reconnu Garant de l'Environnement
- 3 **J'envoie** mon dossier de demande d'aide à REGENERO
- 4 **J'attends** le courrier d'attribution de l'aide pour entamer les travaux

Pendant les travaux

- 5 **Je dépose** mon ancien chauffage en déchetterie

Après les travaux

- 6 **Je transmets** à REGENERO mon dossier de demande de versement
- 7 **Je reçois** la prime directement de la part de la Communauté de communes du Pays Bellegardien

3 bonnes raisons de changer mon appareil de chauffage



Économiser
de l'énergie
et de l'argent



Gagner
en confort
/ chaleur



Améliorer
l'air que
je respire

Comment
nous joindre ?



www.regenero.fr

Pour plus d'information
sur la PRIME CHAUFFAGE PROPRE et les aides
financières à la performance énergétique.



04 58 57 00 87

Pour un premier échange et prendre rendez-vous
afin d'approfondir votre projet.

REGENERO

LE SERVICE PUBLIC POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT DANS LE GÉNEVOIS FRANÇAIS